

# 36

## Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48250

15 - Innovation, attractivité, Europe

### Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 - Financement de travaux de rénovation énergétique pour IMT Atlantique

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 septembre 2021 relative à l'engagement du Département sur le volet enseignement supérieur et recherche du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 29 août 2022 relative à l'ajustement de la maquette financière du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et à l'approbation des conventions de sites déclinant le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ;

## Expose :

Conformément au schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui vise notamment à soutenir les établissements breilliens et à favoriser un développement équilibré de ce secteur en Ille-et-Vilaine, le Département a renouvelé son engagement en faveur du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du contrat de plan Etat-Région pour la période 2021-2027, en session du 23 septembre 2021 et en Commission permanente du 29 août 2022.

Dans ce contexte, IMT Atlantique Bretagne Pays de la Loire (établissement issu de la fusion de l'École nationale supérieure des mines de Nantes et de Télécom Bretagne en 2017) sollicite le soutien du Département pour une opération immobilière de rénovation énergétique de son campus rennais.

IMT Atlantique organise ses activités de formation / recherche / innovation autour de 3 campus, situés à Nantes, Rennes et Brest. Le campus de Rennes, dont la construction a démarré en 1988, représente 5 400 m<sup>2</sup> environ de surfaces bâties, hors résidences étudiantes. Ces locaux accueillent des activités d'enseignement, recherche et vie étudiante. Du fait des technologies en usage à la date de construction du campus et de l'usure générale des bâtiments, ceux-ci doivent faire l'objet d'un programme de rénovation qui doit permettre de diminuer la consommation énergétique globale du campus et de mieux piloter cette consommation.

Au-delà des objectifs relatifs à la consommation énergétique, le projet doit aussi permettre à IMT Atlantique de s'aligner sur les pratiques et les modes de gestion enseignés à ses propres étudiants. Les résultats attendus sont de deux ordres :

- Maîtrise et diminution de la consommation d'énergie sur le campus ;
- Amélioration de la qualité de vie pour les personnels et usagers travaillant ou vivant sur le campus.

Le programme de rénovation défini recouvre 6 lots pour les 3 bâtiments les plus anciens : remplacement de menuiseries extérieures, rénovation des toitures terrasses, pose de panneaux photovoltaïques, isolation thermique par l'extérieur, remplacement des 3 chaudières gaz par un système hybride pompe à chaleur et chaudière à condensation, amélioration du traitement de l'air.

Le projet représente un coût estimatif retenu au contrat de plan Etat-Région de 2 500 000 €. Le Département est appelé à financer cette opération à hauteur de 312 500 €.

## Décide :

- d'attribuer au titre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027, une subvention de 312 500 € à IMT Atlantique Bretagne Pays de la Loire détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et IMT Atlantique Bretagne Pays de la Loire, relative à l'opération 5.401 de rénovation énergétique de l'établissement du campus de Rennes telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231504

Pour extrait conforme